

**Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 3 décembre 2012 à 20h00.**

**PRÉSENTS :**           **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**  
                              **Bruno Guilbault, conseiller**  
                              **Mario Godbout, conseiller**  
                              **Lawrence Cassista, conseiller**  
                              **Lucie Racine, conseillère**

**ABSENT :**               **Jean-François Labranche, conseiller**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**  
**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : UN**

**RÉS.NO.2012-12-240**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

**RÉS.NO.2012-12-241**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 3 décembre 2012 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier».

**RÉS.NO.2012-12-242**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2012**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 5 novembre 2012 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT #358-  
2012**

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #358-2012 PORTANT SUR LES TAUX DE TAXES 2013**

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT #358-2012

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Mario Godbout qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il sera soumis pour approbation le règlement #358-2012 dans le but d'établir une tarification pour les biens et services de la municipalité de Saint-Joachim et afin de déterminer le taux de taxes (autres que la taxe foncière) ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, l'enlèvement et la disposition des ordures et l'assainissement des eaux usées (égout) pour l'année 2013.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

**RÉS.NO.2012-12-243**

**APPUI AU GRAND RASSEMBLEMENT CYCLISTE MSA 2013**

ATTENDU QUE l'organisation GrandFondo MSA désire tenir un grand événement cycliste sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré lors de la fin de semaine de la Fête nationale;

ATTENDU QUE le trajet, dont le départ est le Mont-Ste-Anne, utiliserait principalement l'avenue Royale et qu'il requiert l'appui de chacune des municipalités et villes du territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim donne son accord de principe et offre sa collaboration à la tenue de l'événement cycliste GrandFondo MSA qui aura lieu le 23 juin 2013».

**RÉS.NO.2012-12-244**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES VENTES POUR TAXES 2012**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES - MANDAT À LA MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ DE VENDRE LESDITS IMMEUBLES - ET MANDATER UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE POUR TAXES DE MARS 2013**

ATTENDU QUE l'article 1022 du code municipal du Québec mentionne qu'un état détaillé des personnes endettées envers la municipalité doit être déposé au conseil pour approbation;

ATTENDU QUE s'il en reçoit l'ordre du conseil, le Secrétaire-trésorier doit transmettre cet état à la MRC pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte la liste des immeubles pour taxes impayées pour 2012 telle que présentée par le secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, celle-ci étant annexée à la présente résolution comme si au long reproduite;

QUE soit mandatée la MRC de la Côte-de-Beaupré à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles;

QUE le Conseil municipal mandate monsieur Roger Carrier à représenter la municipalité de Saint-Joachim lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de la Côte-de-Beaupré en mars 2013 ».

**RÉS.NO.2012-12-245**

**AUTORISER L'ACHAT DE DEUX PANNEAUX AVEC FEUX CLIGNOTANTS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire sécuriser les usagers de la Route des Carrières lors du déneigement l'hiver prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux panneaux de signalisation avec des feux clignotants pour interdire l'accès aux vieilles côtes lorsque le déneigeur le juge nécessaire et plus sécuritaire;

Que soit autorisé le directeur général à commander le matériel chez « S-Pace Signalitique » de Québec au montant de 3 133.90\$ plus les taxes ».

**RÉS.NO.2012-12-246**

**CONTESTATION DE LA FACTURE DE BELL CANADA**

ATTENDU QUE le Conseil municipal adoptait le 3 octobre 2011 une résolution pour changer de fournisseur pour nos lignes téléphoniques;

ATTENDU QUE le nouveau fournisseur « Vidéotron » a procédé aux changements pour nos différentes lignes entre le début d'octobre et le 10 novembre 2011;

ATTENDU QUE Vidéotron a avisé Bell de ce changement concernant les services offerts par Vidéotron et des lignes téléphoniques qui n'étaient plus requises;

ATTENDU QUE Bell n'a pas tenu compte de ces avis de Vidéotron et que Bell a continué à facturer des lignes que la Municipalité avait abandonnées;

ATTENDU QUE Bell considère qu'ils n'ont pas reçu de préavis et que certains contrats, pour des lignes non requises et abandonnées, se terminaient le 3 mars 2012;

ATTENDU QUE le directeur général a tenté à maintes reprises de prendre une entente raisonnable à l'amiable pour mettre fin à cette facturation;

ATTENDU QUE les interlocuteurs avec qui discutait le directeur général n'étaient pas en autorité pour prendre une décision et/ou convenir d'un arrangement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim considère qu'elle n'a pas à faire les frais de la lourdeur bureaucratique de Bell;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal conteste la facture émise par Bell au montant de 3 434.21\$ et remise à leur agence de recouvrement « Gatestone »;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim considère qu'elle a bien agi et qu'elle a tenté par tous les moyens d'en arriver à un arrangement honorable;

QUE soit demandé à Bell d'annuler cette facture au montant de 3 434.21\$ car la Municipalité de Saint-Joachim n'a aucunement l'intention de payer ce montant pour des services qu'elle n'a pas reçus;

QUE cette résolution soit transmise au Service à la clientèle du département affaires de Bell et de Vidéotron, au CRTC, ainsi qu'à l'agence Gatestone ».

**RÉS.NO.2012-12-247**

**DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013**

**ADOPTION DU CALENDRIER « 2013 » DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le calendrier « 2013 » des séances ordinaires du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2013, qui se tiendront les lundis et débuteront à 20h, sauf en juillet et octobre où les réunions se tiendront les mardi 2 juillet et 1<sup>er</sup> octobre :

- 14 janvier 2013
- 4 février 2013
- 4 mars 2013
- 8 avril 2013
- 6 mai 2013
- 3 juin 2013
- 2 juillet 2013
- 19 août 2013

- 9 septembre 2013
- 1er octobre 2013
- 11 novembre 2013
- 2 décembre 2013

QUE le calendrier municipal « 2013 » des séances ordinaires du Conseil, soit affiché en permanence dès janvier dans les locaux et à l'entrée de l'hôtel de ville, de même que sur notre site internet».

**RÉS.NO.2012-12-248**

**ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 30 novembre 2012 pour les chèques numéros : 1200568 à 1200615, V00000024 ainsi que des chèques Manuels M0000022 à M0000223 pour un montant de 75 482.22\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO.2012-12-249**

**HALTE ROUTIÈRE « LE REPOS » ET « PARC BELLEVUE » : DEMANDE À MADAME MAROIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim possède un terrain connu comme la « Halte Le Repos » en bordure de la route 138;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim possède un terrain également sur la rue Bellevue, aux limites de Saint-Joachim et de Saint-Tite-des-Caps;

ATTENDU QUE ces deux terrains possèdent des vues imprenables sur le Fleuve Saint-Laurent et le centre-ville de la « Vieille Capitale »;

ATTENDU QUE le PMAD adopté le 27 juin 2012 par le conseil de la CMQ a déclaré que ce site était *une percée visuelle d'intérêt métropolitain (carte 12, page 89)*;

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis du ministère des Transports cette halte routière et que de notre humble avis, la vocation de ce site est davantage provinciale que locale ou régionale;

ATTENDU QUE les autorités de la Commission de la Capitale Nationale du Québec connaissent bien ce site se trouvant le long de la route 138;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'évaluer la pertinence de céder ces deux terrains à CCNQ pour l'intérêt de la population et le patrimoine national;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à madame Pauline Marois, députée de Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, et Première ministre, d'intervenir auprès de la présidente et directrice générale de la Commission de la Capitale Nationale du Québec, madame Françoise Mercure, avocate, afin que la Commission évalue l'opportunité de se porter acquéreur des deux parcs appartenant à la Municipalité;

QUE la Municipalité croit que ces deux espaces publics devraient faire partie du patrimoine national des québécois;

QUE le Conseil municipal est d'accord pour céder gratuitement ces lieux en autant que la CCNQ en fasse la mise en valeur et y aménage des points d'observations qui donneraient une fenêtre avec une vue imprenable sur le Fleuve Saint-Laurent, l'Île d'Orléans et la Vieille Capitale ».

**RÉS.NO.2012-12-250**

**DON AU COMITÉ DE BIENFAISANCE POUR LES PANIERS DE NOEL**

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte d'octroyer une subvention au montant de 250\$ pour aider le Comité de Bienfaisance à soutenir les familles de Saint-Joachim qui sont dans le besoin;

QUE le Conseil, dans le cadre de la promotion de la carte Kanon avec le Mont Saint-Anne, demandera que soit remis le produit de la vente de celles-ci, jusqu'à concurrence des dix premières cartes vendues, au Comité de Bienfaisance».

**RÉS.NO.2012-12-251**

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR L'ARÉNA**

ADOPTION DU BUDGET GLOBAL « 2013 » DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ AINSI QUE DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim accepte le budget global de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré pour l'année « 2013 », au montant de 594 521\$ ainsi que la quote-part de la Municipalité au montant de 15 458\$. Ladite quote-part est basée sur la population à (50%) et sur la RFU à (50%) ».

**RÉS.NO.2012-12-252**

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 POUR PLU-MOBILE**

ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART 2013 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT « PLUMOBILE »

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les Municipalités ou les Villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de PLU Mobile à titre d'organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Joachim a été établie à 7 974\$ représentant 6 \$ par habitant pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE le 6 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte de payer pour l'année 2013, une quote-part au montant de 7 974\$ à PLU Mobile à titre d'organisateur pour le service de transport collectif et adapté sur la Côte-de-Beaupré ».

**RÉS.NO.2012-12-253**

**APPROBATION DU BAIL DU BUREAU DE POSTE AVEC MADAME CHARLOTTE BOUCHARD**

ATTENDU QUE Poste Canada a nommé madame Charlotte Bouchard comme maître de poste pour Saint-Joachim;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le nom du responsable du bail;

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, un bail de 3 ans et 6 mois avec madame Charlotte Bouchard selon les conditions qui y sont mentionnées;

QUE ce bail fait partie des présentes comme si au long récépissé ».

**RÉS.NO.2012-12-254****NOMINATION DES PRO-MAIRES POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la nomination des pro-maires pour l'année 2013;

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme pour l'année 2013 les conseillers suivants au poste de pro maire :

- monsieur Bruno Guilbault, conseiller au siège # 1 pour les mois de janvier, février et mars 2013;
- madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère au siège # 2, pour les mois d'avril, mai et juin 2013;
- monsieur Mario Godbout, conseiller au siège # 3 pour les mois de juillet, août et septembre 2013;
- madame Lucie Racine, conseillère au siège # 4, pour le mois d'octobre 2013».

**RÉS.NO.2012-12-255****ADOPTION DU RÈGLEMENT #357-2012 PORTANT SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

Règlement numéro 357-2012 dont l'objet est de régler la possession d'animaux domestiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 5 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement #357-2012 intitulé : « Règlement numéro 357-2012 portant sur la possession d'animaux domestiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit;

QUE soient autorisés le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de gestion avec la SPCA de Charlevoix ».

**RÉS.NO.2012-12-256****NOMINATION DE MADAME ISABELLE MARTINEAU COMME MEMBRE DU CCU**

CONSIDÉRANT QUE madame Ghislaine Martineau a remis sa lettre de démission comme membre du Comité consultatif d'urbanisme le 26 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit nommée madame Isabelle Martineau comme membre du « CCU » de la Municipalité pour un mandat de deux ans ;

QUE soient transmis nos remerciements à madame Ghislaine Martineau pour son dévouement pour les années où elle a siégé comme membre du CCU».

**RÉS.NO.2012-12-257****DEMANDE D'APPROBATION DE NOS PLANS DE CONSTRUCTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim possède un parc municipal dans la zone patrimoniale du village et qu'elle veut y aménager un abri et un entrepôt qui inclura un bloc sanitaire;

ATTENDU QUE nous devons soumettre nos plans de construction et le devis des matériaux pour recevoir l'approbation du ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal demande à notre responsable de l'urbanisme, madame Anick Patoine, de soumettre nos plans et devis à l'approbation du ministère;

QUE soit autorisée madame Patoine à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis en rapport avec cette demande qui sera faite auprès du ministère ».

**RÉS.NO.2012-12-258**

**VILLE DE BEAUPRÉ – APPROBATION DES BUDGETS 2013 POUR LES ENTENTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim possède plusieurs ententes avec la Ville de Beauré;

ATTENDU QUE nos directeurs généraux se sont rencontrés pour discuter des prévisions budgétaires et des contributions relatives aux différentes ententes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve les contributions suivantes dans le cadre des prévisions budgétaires 2013 :

ENTENTES	BUDGET 2013
Service d'incendie – incluant l'achat d'un nouveau camion financé sur 10 ans	57 596\$
Usine d'épuration des eaux usées – financement Capital et intérêts	63 903\$
Usine d'épuration – opération et immobilisations	41 449\$
Station de pompage partagée – PB2	9 912\$
Stations de pompages – SJ1 SJ2 et SJ3	14 137\$
Écocentre	3 098\$
Bibliothèque – La Plume d'Oie	6 782\$
Déneigement des rues et des trottoirs	182 688\$
Total des contributions	379 565\$

QUE soit modifié l'article 6.1 de l'entente sur le déneigement afin de réduire de 45% la participation de la Municipalité de Saint-Joachim à l'item *rémunération – enlèvement de la neige et avantages sociaux, au lieu de 35%*;

QUE soit approuvé l'achat d'un camion pour le service d'incendie et que ce dernier soit financé sur 10 ans;

QUE ces contributions seront prévues au cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2013 de la Municipalité, budget qui sera adopté le 17 décembre prochain ».

**RÉS.NO.2012-12-259**

**MANDATER MARIE-CLAUDE GODIN POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire procéder à l'aménagement du parc municipal au cours de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de mandater un professionnel pour faire un plan concept des futures installations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit mandaté madame Marie-Claude Godin pour réaliser un plan concept des aménagements paysagers et récréatifs du parc municipal (sentiers d'accès, abri, entrepôts, modules de jeux, arbustes, éclairage, etc.);

QUE les honoraires pour réaliser ce plan concept ainsi que les croquis ne pourront dépasser la somme de 1 500\$;

QUE ce montant sera pris à même le surplus accumulé (pacte rural) ».

**RÉS.NO.2012-12-260**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 3 décembre 2012 à 20h15».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier